



République Française
Liberté Égalité Fraternité

DG N°26/114

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2026

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du maire et des adjoints du 27 mars 2026,

Considérant que la fonction de correspondant défense a pour vocation d'être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense,

Considérant qu'il revient au Maire, seul chargé de l'administration en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à la désignation du correspondant Défense ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Mario MANCUSO, 1er adjoint au Maire délégué à l'action sociale, au logement et aux solidarités est désigné en qualité de correspondant défense de la commune d'Aubergenville,

Article 2 : Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense
- Animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et de cohésion nationale

REÇU EN PREFECTURE


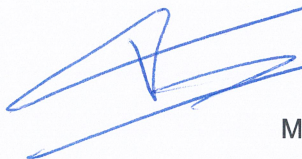
le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217800291-20260504-ARR26_114-A

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis
à M. le Sous-Préfet le 5105126
Et Publié le 5105126



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 04 mai 2026



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

Notifié le :